

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
02/1/18
DOSSIER N°5556**

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : TABLEAU DES EMPLOIS
BUDGÉTAIRES ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Catherine GRAVERON, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine DEFEMME à Marie-Christine BUNLON
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Laurence CHEVREUX
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

Absent(s) - excusé(s) :

Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON
En l'absence de M. Thierry GAILLARD.

OBJET : Personnel Départemental : Tableau des emplois budgétaires et des effectifs de la collectivité



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,*

VU le rapport CD2023-02/1/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

D'adopter :

- le tableau des emplois budgétaires de la collectivité,
- le tableau des effectifs de la collectivité,

tels que présentés en annexe ;

et d'autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse :

- à procéder autant que de besoin aux modifications du tableau des emplois, relatives aux décisions prises par le Conseil Départemental,
- à procéder aux modifications du tableau des effectifs, au fur et à mesure des recrutements.

Détail des fondements de la décision :

I – LES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

L'article 34 de la loi du 26 janvier modifiée stipule que « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (...). La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé (...).

Le document 1 annexé au présent rapport récapitule l'ensemble des emplois existants au sein de la collectivité.

Ils concernent :

- le Cabinet de Mme la Présidente
 - la Direction Générale des Services
 - le Pôle Ressources et Modernisation avec les 4 directions fonctionnelles : la Direction de l'Administration Générale (DAG), la Direction des Finances et du Budget (DFB), la Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information (DUNSI) et la Direction des Ressources Humaines (DRH),
 - la Direction du Développement et de l'Innovation (DDI)
 - le Laboratoire Départemental d'Analyses
- et les 2 Pôles opérationnels :
- le Pôle Cohésion des Territoires (PCT)
 - le Pôle Cohésion Sociale (PCS)

Le dernier tableau des emplois a été présenté lors de la séance du 11 février 2022.

Les modifications concernant les transformations, les suppressions, les créations décidées par l'Assemblée Départementale depuis cette date ont été prises en compte dans le document présenté,

II – LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs décline par filières, catégories, grades, le tableau des emplois en fonction de la situation administrative des fonctionnaires et des agents qui les occupent.

Il est complété par :

- les effectifs mis à la disposition d'établissements publics :
 - Syndicat mixte du Conservatoire Emile Goué
 - Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé
 - Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse
- les effectifs affectés ou mis à disposition du GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et du Centre Hospitalier de Guéret ;

- les effectifs qui sont mis à la disposition de la collectivité pour y occuper un emploi permanent ;
- les effectifs affectés au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) ;
- les effectifs concernant les personnels non titulaires affectés à des remplacements et recrutés sur la base des articles 332-23, 332-24, 332-13, 332-14 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. L'inscription au tableau des effectifs demeure une obligation en vertu de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le tableau des effectifs est régulièrement mis à jour pour tenir compte des situations administratives liées aux recrutements (recrutements nouveaux, départs suivis de nouveaux recrutements de fonctionnaires aux grades différents...) et aux avancements.

Les différents tableaux des effectifs sont présentés en annexe comme suit :

- Cabinet de Madame la Présidente, Direction Générale des Services, Pôle Ressources et Modernisation et ses 4 Directions rattachées (DAG, DFB, DUNSI, DRH), Direction du Développement et de l'Innovation (DDI), Pôle Cohésion des Territoires (PCT), Pôle Cohésion Sociale (PCS) ;
- Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse ;
- Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF).

Se sont abstenus : P. Bayol, E. Bodeau, T. Bourguignon, P. Filloux, ML. Geoffre, JL. Leger, JJ. Lozach (ayant donné pouvoir à JL. Leger), A. Martin, R. Nicoux, I. Pénicaud (ayant donné pouvoir à T. Bourguignon)

Adopté : 18 pour - 0 contre - 10 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET